



GUY-DOMINIQUE KENNEL
PRÉSIDENT

Strasbourg, le

28 JUIN 2013

→ AN pour dossier RSH

Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg
Courrier arrivée le : - 4 JUIL. 2013
Suite à donner :

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre projet de modification n°2 du SCOTERS approuvé le 1er juin 2006 et je vous en remercie.

Les changements apportés au SCoT en vigueur concernent essentiellement l'économie de la consommation foncière et le développement urbain des plus petites communes.

Le SCoT a fixé un objectif de consommation foncière économe en surface, en tenant compte de l'enjeu de développement et du rôle particulier de l'agglomération strasbourgeoise. Un volume global de 740 ha en extension urbaine est confirmé mais réparti par créneaux de 6 ans, en visant à augmenter la densité urbaine.

En second lieu, les zones bâties bénéficiant d'une bonne accessibilité, élargie à la facilité du déplacement tous modes confondus, ou de la proximité des services du quotidien pourront se développer à l'avenir avec moins de contraintes issues du SCOTERS, comme les communes l'ont demandé à plusieurs reprises.

Notre collectivité travaille quotidiennement à améliorer la qualité de l'accès aux communes, et notamment aux plus petites, et cherche également à soutenir les solutions alternatives à la voiture individuelle.

Elle s'attache d'autre part à accompagner les opérations d'habitat dans un cadre intercommunal, en particulier sur le territoire hors CUS, en tenant compte notamment de la proximité des commerces et des services.

C'est pourquoi les éléments de modification du SCOTERS me paraissent répondre aux orientations que le Conseil Général a exprimées dans le cadre de la démarche « Territoires 2030 » et mises en œuvre dans son Plan Départemental de l'Habitat et sa politique relative aux plates-formes départementales d'activités.

Voilà les éléments dont je souhaite vous faire part, en ce qui concerne une modification du document d'urbanisme qui rejoint globalement les objectifs d'aménagement du territoire du Conseil Général du Bas-Rhin et qui ont fait l'objet d'un large débat au sein des différentes commissions territoriales ces derniers mois.

Je vous prie, Monsieur le Président, de recevoir mes meilleures salutations.

Monsieur Jacques BIGOT
Président du Syndicat Mixte du SCOTERS
13 rue du 22 Novembre

67000 STRASBOURG

Jacques Bigot